



**ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL  
PROGRAMME C741**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN.  
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.  
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 29 avril 2016 et du 10 juin 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue des subventions d'un montant total de 16 076 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural, réparties conformément au tableau joint en annexe 1,
- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les Programme C741 au chapitre 65 – fonction 928 - nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité